

**ARRETE DU MAIRE PORTANT
AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE**

43 rue Jeandidier Brigeot

Annule et remplace arrêté 36/2022

Le Maire de la commune,

Vu la demande d'autorisation de dépôt sur le trottoir d'un échafaudage, d'une benne ainsi que des matériaux nécessaires aux travaux entrepris, devant le 43 rue Jeandidier Brigeot – 54123 VITERNE, présentée par M. CLAY Lionel, en date du 20/04/2023, afin de procéder à la réfection de la façade, de la toiture ainsi qu'à la dépose de cheminées inutilisées concernant la maison sise à l'adresse précédemment citée, à compter du 29/04/2023 pour une durée de 30 jours,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le dépôt de différents éléments précités, de prévenir les accidents et de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Jeandidier Brigeot,

ARRETE

Article 1.

A compter du 29/04/2023, M. CLAY Lionel est autorisé à :

- pour une durée de 30 jours, installer un échafaudage, une benne ainsi que les matériaux sur le trottoir devant le 43, rue Jeandidier Brigeot.

Article 2. Le stationnement est interdit devant le numéro 43 de la rue Jeandidier Brigeot.

Article 3. Des réfléchissants ainsi que des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur en matière de signalisation dans la rue Jeandidier Brigeot.

Article 4. Le demandeur est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver la sécurité des tiers.

Article 5. Le demandeur, M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Viterne, le 20 avril 2023

Le 1^{er} Adjoint, J-Pierre OUDENOT

